



DEMANDE DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE « PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE À MORT »



RÈGLEMENT (CE) N° 1099/2009, ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 2012 RELATIF AUX CONDITIONS DE
DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT
DE COMPÉTENCE CONCERNANT LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE À MORT

N° 14868*03

A renvoyer à la direction départementale en charge de la protection des populations du département où est localisé
votre domicile

Uniquement pour les OPERATEURS

☐ Première demande

☐ Renouvellement

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| ; Lieu de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Identification de l'établissement employeur (si plusieurs établissements, joindre les informations sur papier libre)

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ En cours d'immatriculation (le justificatif devra être fourni au service de dépôt de la demande)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

CATÉGORIES D'ANIMAUX, D'OPÉRATIONS ET LE CAS ÉCHÉANT DE MATÉRIELS VISÉES PAR LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

☐ OPÉRATEUR

☐ RESPONSABLE PROTECTION ANIMALE

☐ BOVINS / ÉQUIDÉS

☐ Manipulation et soins

☐ Mise à mort

☐ Mécanique
☐ Électrique

☐ Abattage sans étourdissement (bovins uniquement)

☐ OVINS / CAPRINS

☐ Manipulation et soins

☐ Mise à mort

☐ Mécanique
☐ Électrique

☐ Abattage sans étourdissement

☐ PORCINS

☐ Manipulation et soins

☐ Mise à mort

☐ Mécanique
☐ Électrique
☐ Par exposition au gaz

☐ VOLAILLES

☐ Manipulation et soins

☐ Mise à mort

☐ Mécanique
☐ Électrique
☐ Par exposition au gaz

☐ Abattage sans étourdissement

☐ LAGOMORPHES / RONGEURS

☐ Manipulation et soins

☐ Mise à mort

☐ Électrique

☐ Abattage sans étourdissement

☐ RATITES

☐ Manipulation et soins

☐ Mise à mort

☐ Électrique

☐ Abattage sans étourdissement

☐ CERVIDÉS / BISONS	☐ Manipulation et soins	☐ Mécanique
	☐ Mise à mort	
	☐ Abattage sans étourdissement	
☐ ANIMAUX À FOURRURE (toutes catégories d'opérations et de matériels)		

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) _____

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de mon département de tout changement d'information lié à la présente demande.
- joins à la demande :
 - ☐ Copie de l'attestation de formation délivrée par un dispensateur de formation habilité par le ministre en charge de l'agriculture
 - ☐ Copie du bordereau de score attestant la réussite à l'évaluation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2012, signé par le dispensateur de formation (dans le cas de renouvellement de certificat, il n'est pas nécessaire de fournir le bordereau de score)

Fait le |__|_|/|__|_|/|__|_|_|_|

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : |__|_|/|__|_|/|__|_|_|_|

Le certificat de compétence est :

- accordé pour l'ensemble des catégories demandées ci-dessus ;
- accordé pour les catégories : _____
et refusé pour les catégories : _____
pour les motifs suivants : _____
- refusé pour les motifs suivants : _____

Signature et cachet de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :

DATE DE FIN DE VALIDITÉ : |__|_|/|__|_|/|__|_|

Le présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délais de 2 mois après la notification.

Une copie de ce document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.²